



COMMUNE DE DOURGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 octobre 2024

N° 20241007DL56

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 081-218100816-20241007-20241007DL56-DE



Conseillers et Quorum

En exercice : 13

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Date d'envoi de la convocation : 02/10/2024

Date d'affichage : 02/10/2024

OBJET : Demandes de subventions

L'an deux mille vingt-quatre et le 7 octobre à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mme BOURDIN Danielle, M. COLLOT Adrien, Adjoints
Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNÉ Isabelle,
Mme TERRAL Patricia, MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusés : Mme DIOT Stéphanie

Absents : MM. Adrien BEILLARD, Thibaud BARTOLO

Secrétaire de séance : M. Adrien COLLOT, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

La commune de Dourgne apporte son soutien financier aux associations pour les aider à pérenniser et à développer leurs activités, à mener des projets et mettre en place de nouvelles actions ou événements. Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, l'accès à un large public des actions proposées, leur contribution à l'animation du village, etc.

Madame le Maire fait part à l'assemblée des différentes demandes adressées à la commune :

- ❖ **La MJC de Dourgne :** demande d'attribution d'une subvention de 250 € dans le cadre de l'organisation de la course d'ORNI (publicité, animation musicale)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité

- **ACCORDE** une subvention de 250 € à la MJC de Dourgne

- ❖ **Dourgne Patrimoine :** demande d'attribution d'une subvention de 163.20 € correspondant au montant dépensé pour la publicité faite pour l'exposition sur la Guerre 39/45 et la dédicace du livre d'Yves Durand « Tu leur diras que... », lors des journées du patrimoine

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité

- **ACCORDE** une subvention de 163.20 € à Dourgne Patrimoine

- ❖ **Le collège Madeleine CROS :** demande d'attribution d'une subvention dans le cadre de projets scolaires et de séjours en immersion linguistique pour les élèves de 5^{ème} et de 3^{ème} résidant dans la commune de Dourgne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **ACCORDE** une subvention de 50 €/enfant dans le cadre des projets scolaires ci-dessus pour les élèves résidant dans la commune

- ❖ **Le DO Tennis** : demande d'attribution d'une subvention dans le cadre de l'aide aux enfants de la commune (55 € x 12 enfants)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **ACCORDE** une subvention de 660 € au DO Tennis

- ❖ **Le GSCF** : demande d'attribution d'une subvention pour le fonctionnement global du GSCF

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **ACCORDE** une subvention de 70 € au GSCF

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,


Adrien COLLOT

Le Maire,


Dominique COUGNAUD



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>